



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2024.87

**Plan de
financement au titre
du programme de
travaux (gros
entretien et
reconstruction
d'éclairage public) à
réaliser par le
Syndicat des
énergies et de
l'aménagement
numérique de la
Haute-Savoie (SYANE)
pour l'année 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 18 NOVEMBRE

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 8 novembre 2024

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, CURTIL, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, SIMULA, JUGET, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, MAGDELAINE, ABDALLAH, PRADAS.

Étaient absents représentés : Procuration de D. FAVARIO à R. PIGNY

Étaient absents excusés : Mesdames J. PIERRE, E. KAMANDA, F. CLERICI et Messieurs G. PATRIS, M. GHERSIN

Secrétaire de séance : F. MAGDELAINE

LE SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « GROS ENTRETIEN ET DE RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC » pour un montant global de 117 180 €, avec une participation financière communale s'élevant à 69 098.40 € et une contribution au budget de fonctionnement se portant à 3 515.40 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 28 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, CURTIL, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, SIMULA, JUGET, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, MAGDELAINE, ABDALLAH, FAVARIO, PRADAS)

Article 1 : **APPROUVE** le plan de financement au titre du programme de travaux (gros entretien et reconstruction d'éclairage public) à réaliser par le SYANE pour l'année 2025, pour un montant global de 117 180 €, avec une participation financière communale s'élevant à 69 098.40 € et une contribution au budget de fonctionnement se portant à 3 515.40 €.

Article 2 : **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2 812.32 €, après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Article 3 : **S'ENGAGE** à verser au SYANE la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 55 278.72 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Article 5: La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Françoise Magdelaine', is written below the name.

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

22/11/2024

- de sa mise en ligne le :

22/11/2024